

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 mai 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Lucie Gagnon</b>	(Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine) (arrivée à 19h05)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2015-05-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015, ET SUIVI.**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 AVRIL 2015 ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
  - 05.01 - L'Essentiel des Etchemins - Madame Claire Bouchard.**
- 06 – ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 – INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.**
  - 07.01 - Loi 28 - Abolition des CRÉ et des Centres locaux de développement (CLD).**
  - 07.02 - Résolution de la Municipalité de Sainte-Aurélie.**
  - 07.03 - Embauche des trois (3) employés du CLD (Claude Bissonnette, Nathalie Pruneau et Suzanne Turgeon).**
  - 07.04 - Constitution du comité de développement économique des Etchemins (DÉE).**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
  - 08.01 - Le schéma d'aménagement et de développement du territoire.**
  - 08.02 - Émission de certificat de conformité - Règlements d'urbanisme Saint-Zacharie.**
  - 08.03 - Émission de certificat de conformité - Règlements d'urbanisme Saint-Luc.**
  - 08.04 - Émission de certificat de conformité - Règlements d'urbanisme Sainte-Justine.**
  - 08.05 - Municipalité de Saint-Magloire - Résolution No 13-05-15.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
  - 09.01 – Etchemins en Forme.**
- 10 – DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
  - 10.01 - Adoption du tableau final PNR 2 MAMOT.**
  - 10.02 – Projets locaux.**
  - 10.03 – Projet régional.**
    - 10.03.01 - Mont-Original, coopérative de solidarité : Réaménagement du parcours du snowboardcross et optimisation remontée sextuple.**
    - 10.03.02 - Pavillon du cœur Beauce-Etchemin: Programme de prévention et de réadaptation - Les Etchemins 2015-2016.**
- 11 – AFFAIRES COURANTES:**
  - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
  - 11.02 - Présentation de la nouvelle mairesse de la Municipalité de Saint-Louis en remplacement de Madame Sylvie Lajoie.**
  - 11.03 – Vision Femmes – Demande de commandite.**
  - 11.04 - Demande de commandite de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.**
  - 11.05 - Délégation au conseil d'administration de la SADC Bellechasse-Etchemins.**
  - 11.06 - Localisation de Mélina Lévesque (Production du plateau - SISCA) à Sainte-Sabine.**
  - 11.07 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).**
  - 11.08 – Suivi dossier du Massif du Sud.**
  - 11.09 - Tournoi de golf de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins.**
  - 11.10 – Poste de comité à remplacer (Sylvie Lajoie).**
  - 11.11 – Emploi Québec.**
  - 11.12 - Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du**

territoire (MAMOT).

**11.13** - Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil MRC Brome-Missisquoi concernant l'accès aux données du régime de compensation.

**12** - ADMINISTRATION:

**12.01** – Liste des comptes à payer.

**12.02** – État des encaissements et déboursés.

**13** – CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

**13.01** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**13.02** – Ministère des Ressources naturelles.

**13.03** – Ministère de la Sécurité publique.

**13.04** – Ministère de la Culture et des Communications.

**13.05** - Chaudière-Appalaches ne se serait pas aussi bien remis de la récession économique de 2008.

**13.06** – Cocktail Femmes Engagées.

**13.07** – Fédération des producteurs forestiers du Québec.

**13.08** - Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM).

**13.09** - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

**13.10** - Club Quad - Demande de collaboration avec la MRC sur l'échange de données géomatiques.

**13.11** – Motion de félicitations.

**13.12** – Motion de félicitations.

**14** - VARIA.

**15** – PÉRIODE DE QUESTIONS.

**16** - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 AVRIL 2015 ET SUIVI.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**05 - RENCONTRE(S).**

Monsieur le maire Denis Boutin arrive à la séance à 19h05 et occupe son siège.

**05.01 - L'Essentiel des Etchemins - Madame Claire Bouchard.**

Présentation par Mesdames Claire Bouchard et Nathalie Pruneau de l'Essentiel des Etchemins et Monsieur Jacques Villemure de l'étude de faisabilité concernant la récupération textile sur le territoire de la MRC des Etchemins effectuée dans le cadre de la planification stratégique 2014-2017.

Le conseil de la MRC des Etchemins procédera à l'étude du dossier ci-devant présenté et une réponse sera acheminée à l'organisme après la séance du Conseil de la MRC des Etchemins du 17 juin prochain.

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.**

2015-05-03

**07.01 - Loi 28 - Abolition des CRÉ et des Centres locaux de développement (CLD).**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a diminué la subvention de fonctionnement du CLD des Etchemins de 65 % depuis le début de l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 28 le 26 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a signé avec le CLD des Etchemins une entente de délégation de gestion pour le financement du CLD pour la période 2012-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a manifesté son intention à l'effet que la MRC des Etchemins prenne en charge le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi 28 (2015, chapitre 8) a été adopté le 20 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins informe le CLD des Etchemins de son intention de résilier unilatéralement l'entente de délégation liant les deux parties le 31 mai 2015 conformément à l'article 286 troisième alinéa;

QU'une copie vidimée de ladite résolution soit transmise au Conseil d'administration du CLD des Etchemins et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le directeur général et le directeur général adjoint de la MRC des

Etchemins soient et sont autorisés à signer et à faire toutes les démarches nécessaires pour le transfert harmonieux du développement économique du CLD à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-04**

**07.02 - Résolution de la Municipalité de Sainte-Aurélie.**

- Le conseil municipal demande à la MRC que la quote-part des municipalités relativement au développement économique de la MRC soit réduite de 60%.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUET,  
ET RÉSOLU

QUE la proposition de la Municipalité de Sainte-Aurélie de réduire la quote-part pour le développement économique de la MRC soit rejetée.

12 votes pour la proposition (94.71 % de la population)

1 vote contre la proposition (5.29 % de la population)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**2015-05-05**

**07.03 - Embauche des trois (3) employés du CLD (Claude Bissonnette, Nathalie Pruneau et Suzanne Turgeon).**

CONSIDÉRANT la fermeture officielle du Centre local de développement (CLD) des Etchemins le 31 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins veut poursuivre le développement économique et touristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) agents de développement économique ainsi que la responsable de la promotion touristique du territoire se sont montrés intéressés à combler les postes ci-haut mentionnés au sein de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QUE les trois (3) postes ci-devant mentionnés soient comblés par les deux (2) agents de développement économique (Nathalie Pruneau et Claude Bissonnette) et pour la promotion touristique du territoire (Suzanne Turgeon).

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-06**

**07.04 - Constitution du comité de développement économique des Etchemins (DÉE).**

CONSIDÉRANT la fermeture du CLD des Etchemins le 31 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a pris la décision de former un comité de développement économique afin de poursuivre ces activités spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre des membres du Comité administratif tenue le 29 avril dernier, le comité recommandait que quatre (4) des cinq (5) élus qui siégeaient au Conseil d'administration du CLD des Etchemins soient à nouveau nommés pour siéger au sein de ce nouveau comité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement économique des Etchemins sera formé de sept (7) membres votants (dont les quatre (4) élus ci-haut mentionnés) et de sept (7) membres observateurs (non-votants);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE Messieurs Harold Gagnon, Jean Paradis, Hector Provençal et Richard Couët siègent au sein dudit comité de développement économique.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**08.01 - Le schéma d'aménagement et de développement du territoire.**

- Point d'information

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement rappelle aux membres du conseil qu'un document leur a été transmis suite à l'article paru dans l'hebdo La Voix du Sud, édition du 6 mai dernier, relatant que la MRC des Etchemins appliquait des normes ayant pour effet d'empêcher le développement de la villégiature à Saint-Magloire.

Les informations transmises par M. Lacombe avaient pour objectif de clarifier la position de la MRC, dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement, à l'égard de la gestion de l'urbanisation. Le document précise la position de la MRC en ce qui concerne plus précisément les conditions nécessaires à l'ouverture ou le prolongement des rues et ce en conformité avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

2015-05-07

**08.02 - Émission de certificat de conformité - Règlements d'urbanisme Saint-Zacharie.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a

adopté le 4 mai 2015, les règlements nos 01-2015, 02-2015, 03-2015 et 04-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement), adopter de nouvelles mesures de lotissement et finalement pour corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 01-2015, 02-2015, 03-2015 et 04-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-05-08**

**08.03 - Émission de certificat de conformité - Règlements d'urbanisme Saint-Luc.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté le 4 mai 2015, les règlements nos 2015-02, 2015-03 et 2015-04;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement), adopter de nouvelles mesures de lotissement et finalement pour corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 2015-02, 2015-03 et 2015-04 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux

dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-05-09**

**08.04 - Émission de certificat de conformité - Règlements d'urbanisme Sainte-Justine.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 7 mai 2015, les règlements nos 149-15 et 150-15;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement), adopter de nouvelles mesures de lotissement et finalement pour corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 149-15 et 150-15 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2015-05-10**

**08.05 - Municipalité de Saint-Magloire - Résolution No 13-05-15.**

- Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC pour la construction ou la prolongation d'une rue privée.



CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté, le 4 mai 2015, une résolution par laquelle il demande à la MRC des Etchemins « *une dérogation au schéma d'aménagement afin de permettre la construction ou la prolongation d'un chemin privé sur les lots 3-P et 4-P du rang 2, canton de Bellechasse* »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC comprend que la municipalité, par l'expression « *chemin privé* », veut dire « *rue privée* » au sens de sa réglementation d'urbanisme. Un chemin privé étant un *chemin aménagé sur un terrain privé et destiné aux fins du propriétaire*, et une rue privée étant *une voie de circulation existante non cédée à la municipalité mais permettant l'accès aux propriétés qui en dépendent* »;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités en vertu des dispositions inscrites à leur réglementation d'urbanisme; réglementation qui est conforme au schéma d'aménagement de la MRC, autorise déjà la construction ou le prolongement des chemins sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE les rues privées existantes peuvent être prolongées et que la construction d'une nouvelle rue est également possible et ce à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions intervenues à la présente séance du conseil de la MRC, il apparaît que la seule condition posant problème, dans le cas de Saint-Magloire, est celle exigeant que la municipalité acquière la rue et en assure l'entretien, bref, que la rue soit publique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins rappelle au Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire qu'il est possible d'autoriser la construction d'une nouvelle rue en vertu du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'en vertu de leur réglementation d'urbanisme et ce aux conditions qui y sont déterminées;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins ne croit pas qu'il soit nécessaire de modifier les dispositions du schéma d'aménagement pour répondre à une demande ponctuelle et que le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire peut, dans le cadre des dispositions actuellement en vigueur, poursuivre le développement de villégiature dont il fait mention dans sa résolution no 13-05-15;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

Aucun nouveau rapport n'est présenté.

##### **09.01 - Etchemins en Forme.**

Monsieur le maire Denis Laflamme dépose un document qui sera inclus

dans le procès-verbal.

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**2015-05-11**

**10.01 - Adoption du tableau final PNR 2 MAMOT.**

Dépôt de l'historique des projets pour le Pacte rural 2007-2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve ledit historique des projets pour la période de 2007 à 2014;

QUE ledit document soit acheminé à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'attention de Monsieur Pierre Drouin, directeur régional par intérim.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.02 - Projets locaux.**

**10.03 - Projet régional.**

**2015-05-12**

**10.03.01 Mont-Original, coopérative de solidarité : Réaménagement  
- du parcours du snowboardcross et optimisation remontée  
sextuple.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins recommande que ce projet soit présenté au Comité technique sur la ruralité pour l'étude du dossier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-13**

**10.03.02 Pavillon du cœur Beauce-Etchemin: Programme de  
- prévention et de réadaptation - Les Etchemins 2015-2016.**

Après discussion, le préfet demande le vote sur ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE ce projet soit soumis pour étude au Comité technique sur la ruralité.

10 votes pour la proposition (89.78 % de la population)

3 votes contre la proposition (10.22 % de la population)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**11.02 - Présentation de la nouvelle mairesse de la Municipalité de Saint-Louis en remplacement de Madame Sylvie Lajoie.**

Madame Lucie Gagnon se présente aux membres du conseil de la MRC des Etchemins et celle-ci précise son parcours professionnel.

**2015-05-14**

**11.03 - Vision Femmes - Demande de commandite.**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de Vision Femmes pour la douzième édition de leur *Cocktail Femmes Engagées* qui aura lieu le 22 mai prochain à la Station de Ski Mont Original de Lac-Etchemin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins, en tenant compte du vote à la double majorité, accepte de participer financièrement à la douzième édition du Cocktail Femmes Engagées pour la somme de cinq cents dollars (500,00 \$).

7 votes pour la proposition (70.10 % de la population)

6 votes contre la proposition (29.90 % de la population)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**2015-05-15**

**11.04 - Demande de commandite de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 400,00 \$ à chaque MRC afin de faciliter l'achat de 75 vestes sécuritaires avec les logos des regroupements respectifs ainsi que de la publicité dans les agendas pour les cégeps Beauce-Appalaches et Lévis-Lauzon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de participer

financièrement pour un montant de quatre cents dollars (400,00 \$) à la demande de commandite de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-16      11.05 - Délégation au conseil d'administration de la SADC Bellechasse-Etchemins.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

QUE soit maintenu la présence de Monsieur Denis Beaulieu comme représentant de la MRC des Etchemins au conseil de la SADC tel qu'il appert à la résolution numéro 2014-12-06 au point 11.05.03 du procès-verbal du Conseil de la MRC tenu le 10 décembre 2014.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-17      11.06 - Localisation de Mélina Lévesque (Production du plateau - SISCA) à Sainte-Sabine.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU,

QUE le bureau de Mélina Lévesque (Production du plateau - SISCA) soit localisé au 4, rue Saint-Charles à Sainte-Sabine au montant de deux cent quinze dollars (215,00 \$) par mois pour une période pouvant aller jusqu'au 30 septembre 2015.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-18      11.07 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur conseil CIMA + a présenté le 6 mai dernier la version finale du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ensemble des maires de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit plan et qu'ils l'acceptent;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la MRC des Etchemins et les municipalités la composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'intervention doit être entériné par une résolution du Conseil de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le conseil a pris connaissance du plan et qu'il l'accepte tel que présenté par la firme d'ingénieur conseil CIMA +.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**11.08 - Suivi dossier du Massif du Sud.**

- Point d'information

L'attestation de dossier complet requis par l'article 77b) R.p.c. (c.s.) est maintenant déposée au dossier permettant ainsi la tenue du procès. Cette cause sera donc appelée au rôle provisoire pour en fixer la date d'audition dans les meilleurs délais.

**2015-05-19**

**11.09 - Tournoi de golf de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU;

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accepte de commanditer un trou sur le parcours de golf au montant de cent dollars (100,00 \$).

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-20**

**11.10 - Poste de comité à remplacer (Sylvie Lajoie).**

CONSIDÉRANT que trois (3) postes au sein de différents comités étaient à combler suite au départ de Madame Sylvie Lajoie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

QUE Madame la mairesse Lucie Gagnon succède à Madame Sylvie Lajoie pour siéger sur les trois (3) postes suivants laissés vacants:

- Comité Consultatif Agricole (CCA);
- Comité d'aménagement;
- Table de concertation des aînées des Etchemins.

QUE Madame la mairesse Lucie Gagnon accepte de siéger sur les trois (3) comités ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-21**

**11.11 - Emploi Québec.**

CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec propose une entente pour la Mesure soutien au travail autonome (STA) pour la période 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire offrir cette mesure

en remplacement du CLD à partir du 1er juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QU'une entente soit signée par la MRC des Etchemins avec Emploi Québec pour l'offre de service pour la Mesure soutien au travail autonome (STA) pour la période 2015-2016;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer les documents nécessaires à ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**11.12 - Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

- Information quant à la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, a été sanctionnée le 21 avril 2015.

**2015-05-22**

**11.13 - Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil MRC Brome-Missisquoi concernant l'accès aux données du régime de compensation.**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la résolution no 118-0415 de la MRC Brome-Missisquoi;

QUE la MRC des Etchemins fasse parvenir une copie de ladite résolution au MDDELCC, à Recyc-Québec, aux deux unions municipales, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**12 - ADMINISTRATION:**

**2015-05-23**

**12.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et

totalisant deux cent trente mille trois cent soixante-dix-huit dollars et vingt-deux cents (230 378,22 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

### **13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

#### **13.01 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

- Le ministère a amorcé l'analyse du règlement 120-15 (îlot déstructuré Sainte-Justine et Saint-Luc) modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins.

#### **13.02 - Ministère des Ressources naturelles.**

- Suite à la lettre de M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, datée du 11 février 2015 demandant aux associations municipales siégeant au comité de suivi, conformément à l'entente de principe, de nommer un représentant. Elle a été transmise aux MRC afin de les informer de la démarche en cours. Il n'était pas attendu des MRC qu'elles nomment un représentant.

#### **13.03 - Ministère de la Sécurité publique.**

- Lettre informant que le Ministère a pris connaissance du rapport d'activité 2014 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Etchemins.

#### **13.04 - Ministère de la Culture et des Communications.**

- Réception d'un chèque de 23 000 \$ remis à la MRC des Etchemins par le Ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2014-2017.

#### **13.05 - Chaudière-Appalaches ne se serait pas aussi bien remis de la récession économique de 2008.**

- Étude sur l'évolution du marché du travail publiée par l'Institut de la statistique du Québec qui démontre que Chaudière-Appalaches ne s'est pas aussi bien remis de la récession économique de 2008.

### **13.06 - Cocktail Femmes Engagées.**

- Invitation officielle à la douzième édition du Cocktail Femmes Engagées afin de sensibiliser la population à l'importance d'accroître le nombre de femmes sur les lieux décisionnels.

### **13.07 - Fédération des producteurs forestiers du Québec.**

- Communiqué du Groupement forestier afin de dénoncer les coupures inexplicables au niveau des travaux sylvicoles en forêt privée.

### **13.08 - Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM).**

- La Fédération des producteurs forestiers du Québec et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec dénoncent vivement l'intention du ministre Lessard de couper de nouveau les investissements sylvicoles en forêt privée.

### **13.09 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.**

- Document expliquant la procédure de nomination des représentants pour l'assemblée générale annuelle et pour les réunions du conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour l'année 2015-2016.

2015-05-24

### **13.10 - Club Quad - Demande de collaboration avec la MRC sur l'échange de données géomatiques.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins fournira les renseignements nécessaires afin de bien mener le projet de la mise en place des sentiers durables Quad dans l'ensemble des régions du Québec;

QUE la FQCQ aimerait initier une collaboration avec notre MRC afin d'échanger certaines données géomatiques dont notre matrice graphique et nos tracés de sentiers;

QUE la MRC des Etchemins mettra en place une entente à être signée entre les parties;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer les documents nécessaires à ladite entente.



ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-25 13.11 - Motion de félicitations.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Jean-François Préfontaine, Directeur général du Parc Régional du Massif du Sud et son équipe qui se sont vu remettre l'un des Grands Prix du tourisme de Chaudière-Appalaches lors du gala 2015.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2015-05-26 13.12 - Motion de félicitations.**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Dylan Labbé qui a signé son premier contrat professionnel avec le Wild du Minnesota de la ligue nationale de hockey.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**14 - VARIA.**

Monsieur le maire Richard Couët fait le point sur la poursuite judiciaire dont la MRC des Etchemins et la Municipalité de Saint-Prosper font l'objet.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est soumise.

**2015-05-27 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

